

contentent pas de répondre à un appel téléphonique leur signalant qu'ils ont du crédit sur leur CPF, il faut en passer par là. Les personnes en retour à l'emploi ou en réadaptation professionnelle ne seront pas soumises au ticket modérateur. Mais cela peut être très utile pour les autres.

**M. le président.** – Amendement n°II-28, présenté par M. Capus, au nom de la commission des finances.

Alinéa 2

Rédiger ainsi cet alinéa :

« IV. – La prise en charge du coût de la formation mentionnée au I par la mobilisation des droits inscrits sur le compte personnel de formation peut être plafonnée selon des modalités définies par décret en Conseil d'État. Ce décret détermine les formations concernées et, pour ces mêmes formations, les cas dans lesquels ce plafonnement n'est pas applicable. »

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** – Cet amendement de la commission des finances a été travaillé avec la commission des affaires sociales. Il vise le même objectif de régulation, mais il est plus raisonnable et plus limité budgétairement. L'augmentation des dépenses pour le CPF justifie un mécanisme de régulation. Nous souhaitons qu'un plafonnement soit possible, sans aller aussi loin que Mme Lavarde, à qui je demande de retirer son amendement. L'objectif n'est pas de rendre obligatoire un ticket modérateur.

**M. le président.** – Amendement identique n°II-376, présenté par Mme Puissat, au nom de la commission des affaires sociales.

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis.** – Nous avons conduit avec Martin Lévrier et Corinne Féret une mission pour recentrer le CPF sur le développement des compétences professionnelles. Je comprends le point de vue budgétaire de Mme Lavarde, car les PLFR comportant deux milliards d'euros de hausse pour France Compétences nous interpellent.

**Mme Carole Grandjean, ministre déléguée.** – Il faut accompagner le CPF, qui est un vrai succès avec 5,5 millions de comptes ouverts, vers la maturité. Nous partageons l'objectif de réserver ces fonds au maintien dans l'emploi et au renforcement des compétences.

La proposition du ticket modérateur est trop générale : avis défavorable à l'amendement n°II-678. Sagesse sur les amendements identiques n°II-28 et II-376.

**Mme Christine Lavarde.** – Je maintiens mon amendement. Monsieur Capus, les modalités des dispositifs sont prévues par décret : il sera toujours possible d'exonérer des cas particuliers de ticket modérateur. Madame la ministre, vous voulez ne pas aller trop vite... Mais à chaque collectif budgétaire, les milliards pleuvent sur France Compétences ! Je demande un ticket modérateur pour éviter certains

abus ; sinon nous continuerons à nous faire harceler au téléphone...

**M. Olivier Dussopt, ministre.** – La proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale interdira le démarchage téléphonique, ce qui est une bonne chose. Mais je crains que la rédaction de votre amendement n'interdise toute exonération totale par décret. Nous privilégions les amendements des commissions.

*L'amendement n°II-678 n'est pas adopté.*

*Les amendements identiques n°II-28 et II-376 sont adoptés.*

*L'article 49, modifié, est adopté.*

### Modification de l'ordre du jour

**M. le président.** – Au regard du nombre d'amendements à examiner, et dans la mesure où l'organisation de la journée de demain le permet, en accord avec la commission des finances, nous pourrions porter, à titre exceptionnel, la durée maximale prévisionnelle d'examen de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » de 2 h 30 à 3 h 30.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est suspendue à midi quarante.*

PRÉSIDENCE DE MME LAURENCE ROSSIGNOL,  
VICE-PRÉSIDENTE

*La séance reprend à 14 h 15.*

Discussion des articles de la seconde partie  
(Suite)

### ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

**Mme la présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » (et articles 41 et 41 bis) du projet de loi de finances pour 2023, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

**M. Marc Laménie, rapporteur spécial de la commission des finances.** – Les crédits de la mission « Anciens combattants » continuent leur inexorable baisse, liée à la démographie : 1,9 milliard d'euros pour 2023, en baisse de 161 millions d'euros. La revalorisation de droit commun des pensions militaires d'invalidité (PMI) et de la retraite du combattant, de 4 %, est inférieure à l'inflation de 2022.

L'année 2022 a marqué un renforcement de l'effort de la Nation pour les harkis et les rapatriés, avec une multiplication par quatre des crédits. Les actions non liées aux rentes augmentent globalement, notamment les crédits dédiés à l'entretien des tombes de morts pour la France, des nécropoles nationales et des lieux de mémoire.

En 2023, il n'y a plus de prélèvement sur la trésorerie de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). J'en profite pour saluer les services du Sénat et du Gouvernement qui m'ont assisté lors de mon contrôle budgétaire sur cet opérateur.

L'article 3 *quinquies* étend le bénéfice de la demi-part fiscale des veuves d'anciens combattants âgés d'au moins 60 ans lors de leur décès, pour un coût de 130 millions d'euros : quel est le chiffrage de la suppression de cette condition d'âge par le Sénat, madame la ministre ?

La baisse de 160 millions d'euros en crédits sera compensée par le renforcement des dépenses fiscales sur la mission.

Si je regrette une revalorisation des rentes viagères inférieure à l'inflation, je salue les efforts consentis à l'endroit des harkis et autres rapatriés, ainsi que des veuves d'anciens combattants.

Le devoir de mémoire reste fondamental. Nous avons reconnaissance et respect pour les associations du monde combattant qui se dévouent, impliquent les jeunes et travaillent en coopération avec l'éducation nationale. Ce sont de véritables porte-drapeaux. Je vous invite à voter ces crédits. *(MM. Stéphane Sautarel, André Gattolin et Mme Nathalie Delattre applaudissent.)*

**Mme Jocelyne Guidez, rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales.** – Malgré une baisse de 7,4 % des crédits, en raison d'une diminution des bénéficiaires, le budget 2023 revalorise les pensions militaires d'invalidité et la retraite du combattant de 3,5 %. Je salue la décision du Gouvernement de répercuter la hausse du point d'indice sur le point PMI dès 2023. Cette revalorisation, pour 41 millions d'euros, demeure toutefois insuffisante face à l'inflation. Reste à s'assurer que les pensions ne subiront pas le même décrochage qu'entre 2005 et 2021.

L'extension de la demi-part fiscale aux conjoints survivants quel que soit l'âge du décès de l'ancien combattant, adoptée par le Sénat en première partie, est une mesure de justice. On pourrait envisager de l'accorder dès 67 ans, âge du taux plein, sans attendre que la veuve atteigne 74 ans, ce que rien ne justifie. Il faudrait évaluer le coût d'une telle extension. Engageons une discussion.

La hausse de 3,8 millions d'euros de la subvention à l'ONACVG permettra de pérenniser les maisons Athos, destinées aux blessés psychiques et à leurs

familles ; je me réjouis de la construction prévue d'une quatrième maison.

Le maintien à 25 millions d'euros de la dotation d'action sociale de l'Office lui permettra de soutenir ses ressortissants en difficulté et d'accompagner les pupilles de la Nation et les victimes du terrorisme.

Les moyens consacrés au lien armée-jeunesse et à la mémoire progresseront pour financer les journées de défense et de citoyenneté (JDC), l'entretien des lieux de mémoire ainsi que des commémorations liées au 80<sup>e</sup> anniversaire de la Seconde Guerre mondiale.

À terme, le budget consacré au monde combattant devra être sanctuarisé et les actions en faveur du lien armée-Nation et de la mémoire combattante renforcées. L'ONACVG devra accompagner les nouvelles générations de combattants, valoriser l'engagement citoyen en soutenant la transmission de la mémoire. Il y va de notre cohésion nationale, alors que les témoins des grands conflits disparaissent. Je vous invite à adopter ces crédits, et salue la qualité du travail avec le rapporteur spécial et la ministre. *(Applaudissements)*

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** – Alors que la guerre est aux portes de l'Europe, rendons hommage à ceux qui se sont battus pour que nous soyons libres.

Les anciens combattants n'ont plus de ministère délégué mais un simple secrétariat d'État. C'est regrettable, alors que tous les contentieux ne sont pas réglés.

Ce budget connaît une nouvelle baisse, de 7,4 %, justifiée par la diminution naturelle du nombre de bénéficiaires. Pourtant, il suffirait d'un budget constant pour satisfaire les revendications du monde combattant.

Je salue les 3 millions d'euros supplémentaires consacrés au droit à réparation des harkis ainsi que l'octroi, très attendu, de la demi-part fiscale pour les veuves quel que soit l'âge de décès de l'époux.

En revanche, la revalorisation du point PMI est insuffisante : 15,58 euros, contre 15,05 euros en 2022, une hausse de 3,52 % bien inférieure à celle de l'inflation. La retraite du combattant passera de 782,60 à 807,48 euros.

Le point PMI n'est pas indexé sur l'inflation, mais sur l'indice de la fonction publique d'État. Son gel entre 2012 et 2018 rend la situation préoccupante : il faut impérativement un calendrier de rattrapage. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER, du GEST et sur le banc des commissions)*

**Mme Brigitte Devésa.** – Je salue le travail de nos rapporteurs, Marc Laménie et Jocelyne Guidez.

Nous avons la lourde tâche d'octroyer des moyens à l'incalculable sacrifice du sang versé pour la patrie.

La trajectoire proposée par le Gouvernement est acceptable, voire encourageante. La baisse du nombre de bénéficiaires, en raison de la démographie,

est une réalité. Le devoir de mémoire n'en est que plus urgent, et il ne doit oublier personne.

Paradoxalement, les demandes de financement de cette mission iront croissant, à mesure que l'on élargit le champ de la reconnaissance due aux victimes et que l'on s'attache à renforcer le lien armée-Nation. La définition de ce que signifie « mort pour la France », le champ d'application de la mémoire ou des mémoires, l'évolution du nombre de jours fériés aura des évolutions sur les budgets à venir.

La reconnaissance des préjudices subis par les harkis, supplétifs et rapatriés témoigne de progrès dans ce domaine, avec des moyens presque quadruplés ; en moyenne, 8 748 euros par bénéficiaire. Que de chemin parcouru !

La subvention de l'ONACVG augmente de 3,8 millions d'euros, en vue de soutenir le travail de la commission indépendante sur les harkis, mais aussi la revalorisation du point d'indice. Sa dotation d'action sociale est préservée. L'ONACVG doit élargir ses actions destinées à promouvoir le lien armée-Nation et valoriser l'engagement citoyen.

Je salue les hausses de crédits dédiés à la jeunesse, *via* le soutien au service militaire volontaire, aux JDC, aux classes de défense et aux cadets de la défense – les crédits atteignent 24 millions d'euros.

Les crédits en faveur de la politique de mémoire progressent de 17,2 % ; ceux de 2022, pourtant en légère hausse à 17,85 millions d'euros, n'étaient pas suffisants.

La diminution démographique du nombre de bénéficiaires – âgés de 85 ans en moyenne – est estimée à 7 % en 2023. Elle permet à l'État de financer différemment les pensions militaires d'invalidité et de revoir la politique d'octroi des demi-parts.

Je me réjouis que la hausse du point d'indice sur le point PMI soit répercutée dès janvier 2023, et me félicite des avancées sur la demi-part fiscale des veuves, en remerciant Mme Guidez pour son amendement qui supprime la condition d'âge.

Le groupe UC votera ces crédits. (*Applaudissements sur le banc des commissions ; M. André Gattolin applaudit également.*)

**Mme Nathalie Delattre.** – Chaque année, une réalité s'impose : les anciennes générations de feu disparaissent. En parallèle, les crédits de la mission diminuent, de 7,4 % cette année.

Toutefois, il convient de maintenir un haut niveau de réparation, corollaire d'un haut niveau de reconnaissance. Les dispositifs de la mission relèvent non du soutien mais du devoir moral, et les marges dégagées mécaniquement par le paramètre démographique doivent servir à compléter les mesures existantes.

Je me réjouis de la revalorisation de 4 % du point d'indice dès janvier 2023, mais il faudra rester vigilant face à l'inflation.

L'octroi de la demi-part fiscale aux conjoints survivants est également de nature à soutenir le pouvoir d'achat des bénéficiaires. La suppression de la condition d'âge de l'époux est une mesure d'équité, très attendue par le monde combattant. Souhaitons qu'elle soit conservée.

La mission met en œuvre la loi du 23 février 2022 par laquelle la France reconnaît les conditions d'accueil et de vie indignes des harkis et rapatriés d'Algérie. Mais qu'en est-il des personnes ayant vécu de manière indigne en dehors des camps et hameaux de forestage ? Le rapport Bockel nous éclairera.

Le programme 158, dédié à l'indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale, suit lui aussi la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires. Il faut toutefois poursuivre les actions en faveur de la mémoire. Je suis fier d'avoir représenté le Sénat le 7 novembre dernier à Auschwitz, pour commémorer la Nuit de cristal. Face à la résurgence d'un antisémitisme banalisé, il est impératif de transmettre aux jeunes générations la mémoire des camps de la mort. La politique de mémoire ne représente que 1,1 % des crédits du programme 169 – je le regrette.

De « Ceux de 1914 » à nos soldats en opération extérieure (Opex), sans oublier les combattants de l'ombre, aucune victime de la guerre ne doit être oubliée. La mémoire doit s'entretenir. Le RDSE votera les crédits de la mission. (*Applaudissements sur le banc des commissions et sur les travées du groupe UC*)

**M. Édouard Courtial.** – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) « Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va, car il ne sait pas où il est : en ce sens, le passé est la rampe de lancement vers l'avenir ». À l'heure où ce qui nous rassemble se réduit à la portion congrue, faire vivre la mémoire collective revêt une dimension singulière. Souvenons-nous de notre histoire, avec lucidité et sans fausse honte ; souvenons-nous de ceux qui ont fait le sacrifice ultime. Dans nos communes, transmettons la flamme aux générations suivantes.

En 2023, pour la première fois, les crédits de la mission passent sous les 2 milliards d'euros. Je salue l'amendement de la rapporteure, adopté en première partie, qui élargit la demi-part des veuves, alors que les crédits affectés aux pensions viagères baissent, tant en valeur absolue que rapportée à l'inflation. La revalorisation exceptionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2022 du point PMI n'a pas permis de rattraper l'inflation : le décrochage, commencé en 2012, perdure. La revalorisation de droit commun de 4 %, avancée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, reste là encore inférieure à l'inflation constatée en 2022.

Les crédits de la JDC augmentent d'un million d'euros en 2023, année de retour à la normale, mais le coût moyen par jeune reste stable par rapport à 2022. *Idem* pour le service militaire volontaire (SMV). Cela étant, 75 % des crédits de ces dispositifs sont portés par la mission « Défense », le Fonds social européen ou les collectivités territoriales.

En résumé, le PLF pour 2023, malgré quelques revalorisations, n'inverse pas la tendance à la baisse des dotations de la mission. Le groupe Les Républicains votera les crédits de la mission.

La guerre en Ukraine nous rappelle l'importance fondamentale des forces morales de la Nation. Dans ce contexte, la réflexion est engagée, dans le cadre de la prochaine loi de programmation militaire (LPM), sur le rôle et le dimensionnement des réserves. Une réflexion plus poussée devra également être menée sur les moyens de renforcer le lien armée-jeunesse, première brique du lien armée-Nation.

Je m'inquiète également des armes et munitions dont dispose l'armée française. Les dépenses de la JDC ou du SMV ne devraient pas être imputées à son budget, mais relever intégralement de la présente mission, dans un souci de lisibilité et de sincérité. C'est une piste à explorer. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur le banc des commissions)*

**Mme Vanina Paoli-Gagin.** – Reconnaissance de la Nation en faveur du monde combattant, transmission de la mémoire, renforcement du lien armée-Nation, indemnisation des victimes de la barbarie nazie : les objectifs de la mission nous obligent.

L'essentiel porte toutefois sur le soutien apporté par l'État à celles et ceux qui donnent leur vie pour la Nation. Les crédits évoluent en fonction du nombre de bénéficiaires et s'établissent à 1,9 milliard d'euros, en baisse de 7 % par rapport à 2022.

Parmi les avancées notables, la dotation pour la reconnaissance des harkis est portée à 60 millions d'euros - une hausse de 33 % - et les crédits dédiés à la politique de la mémoire augmentent de 3 millions d'euros, pour financer des travaux de restauration de notre patrimoine mémoriel.

La progression des moyens de l'ONACVG permettra d'accompagner la revalorisation du point d'indice, de faire fonctionner la commission indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les harkis, de pérenniser les maisons Athos.

Seuls les crédits aux allocations viagères connaissent une baisse en 2023. Ceux des autres actions sont en hausse. Le groupe INDEP votera les crédits de cette mission qui répondent aux besoins des anciens combattants. *(Applaudissements sur le banc des commissions ; M. André Gattolin applaudit également.)*

**Mme Raymonde Poncet Monge.** – La mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » voit ses crédits diminuer en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires. Pourtant, certains harkis attendent toujours : vingt-deux supplétifs de statut civil de droit commun demandent toujours une aide de 4 150 euros. Le Gouvernement y oppose chaque année des arguments contestables : absence de base juridique, non-rétroactivité, avis défavorable du Conseil d'État ou de la Cour européenne des droits de l'homme.

Pourtant, les amendements parlementaires fournissent une base juridique, la jurisprudence du Conseil d'État sur les bénéficiaires d'une mesure adoptée par le Parlement est en leur faveur, et aucun jugement n'a été rendu. Nous parlons de quelques dizaines de milliers d'euros. Ces hommes ne demandent pas l'aumône mais la reconnaissance : nous saluons l'amendement de Marc Laménie - nous avons déposé le même - et attendons du Gouvernement qu'il lève le gage.

Depuis 2019, les veuves d'anciens combattants de plus de 74 ans bénéficient de la demi-part supplémentaire, mais *quid* des veuves de moins de 74 ans ? Cet effet de seuil crée une rupture d'égalité. Le Sénat l'a corrigé en première partie, espérons que l'amendement prospérera.

Les crédits de la JDC augmentent très peu : la dépense par participant sera la même qu'en 2022, où elle était souvent réduite de moitié. Comment, avec un tel budget, organiser correctement ces journées, qui comprennent, entre autres, la formation aux premiers secours, à la sécurité routière et des tests de français ?

Avec la mort des derniers poilus et compagnons de la Libération, la question de la transmission de la mémoire des guerres mondiales et plus largement du XX<sup>e</sup> siècle se pose. Il est temps d'envisager une nouvelle ambition de politique mémorielle. Le GEST votera les crédits de la mission, tels que modifiés par l'amendement de notre rapporteur. *(Applaudissements sur les travées des groupes SER, CRCE et sur le banc des commissions)*

**M. André Gattolin.** – *(Applaudissements sur les travées du RDPI)* À l'heure où la guerre fait rage à l'est de l'Europe, rappelant les pires moments de la Première Guerre mondiale ; à l'heure où d'aucuns hésitent à sacrifier un peu des dividendes de 70 ans de paix pour notre liberté et nos valeurs ; à l'heure où les derniers combattants de la Seconde Guerre mondiale s'éteignent, le travail de mémoire n'est décidément pas un luxe pour notre société emportée par l'immédiateté.

Le travail de mémoire ne se résume pas à des commémorations, le temps d'une journée. Lorsque les repères s'affaiblissent, que l'avenir paraît menaçant, sachons d'où nous venons pour savoir où nous voulons aller. Je salue l'augmentation de 20 % des

moyens consacrés à la mémoire, car 2023 et 2024 seront des années anniversaires importantes.

Madame la ministre, je vous remercie pour votre présence à Dieppe, le 19 août dernier, pour le 80<sup>e</sup> anniversaire du raid allié de 1942 qui vit périr des milliers de jeunes Canadiens. N'oublions jamais le sang versé par nos concitoyens et nos alliés du monde entier.

C'est avec ces briques mémorielles que nous solidifions nos liens. Au début du mois, j'ai assisté à Ottawa à la projection du documentaire de Laurent Mathieu sur le raid de Dieppe, un travail exigeant, très apprécié de nos amis canadiens.

Le travail de mémoire consolide le présent et échafaude l'avenir. Le 17 mai 2024, Félix Éboué, troisième compagnon de la Libération, nous aura quittés depuis 80 ans - la place qui porte son nom est trop souvent appelée place Daumesnil... Rappeler son engagement exceptionnel dans la France libre serait aussi reconnaître l'apport immarcescible de la Guyane à notre pays. *(Mme Victoire Jasmin applaudit.)*

Durant la Première Guerre mondiale, plus d'un million de soldats indiens se sont engagés aux côtés des alliés, et 120 000 ont combattu dans l'est de la France : il y va de notre honneur de ne pas les oublier.

Le groupe RDPI votera les crédits de la mission. *(Applaudissements sur les travées du RDPI et sur le banc des commissions)*

**Mme Victoire Jasmin.** – C'est avec un immense respect pour les anciens combattants que j'interviens. Cette mission traduit la solidarité et la reconnaissance de la Nation envers les militaires en raison de leur engagement et de leur sacrifice ; c'est une passerelle entre la société civile et le monde combattant, et entre générations.

Les crédits baissent tendanciellement, du fait de la démographie : en 2023, ils passent sous les 2 milliards d'euros, avec une baisse de 161 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 154 millions d'euros en crédits de paiement, malgré la revalorisation de 4 % du point PMI. En ces temps de crise, les marges de manœuvre dégagées auraient dû bénéficier à la revalorisation des pensions.

Je salue toutefois la répercussion, dès 2023, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique sur celui de la PMI, ainsi que la pérennisation des maisons Athos. Surtout, je me félicite du vote unanime de la commission des affaires sociales pour octroyer une demi-part fiscale supplémentaire au conjoint survivant de plus de 74 ans, quel que soit l'âge de décès de l'ancien combattant.

L'article 41 ouvre le droit à pension des victimes de terrorisme, indépendamment de la date de l'acte de terrorisme. Je salue le caporal-chef Loïc Liber, seul survivant des attentats de Mohammed Merah, aujourd'hui tétraplégique.

J'espère un geste pour le pouvoir d'achat des anciens combattants, madame la ministre. Il faudrait étudier l'ouverture de la demi-part fiscale des veuves dès 65 ans, et renommer la retraite du combattant en allocation de reconnaissance, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Enfin, la revalorisation du point PMI demeure insuffisante pour rattraper le retard accumulé. La commission tripartite devra se réunir rapidement.

Le passage de la retraite du combattant de 48 à 52 points était une mesure forte du quinquennat Hollande : visons désormais les 60 points, à raison de deux par an dès 2024.

J'insiste sur le devoir de mémoire envers les combattants ultramarins, alors que nombre de nos jeunes s'engagent encore. Euzhan Palcy, cinéaste martiniquaise, vient de recevoir un Oscar pour son travail sur les « dissidents » qui quittèrent la Martinique et la Guadeloupe pour rejoindre la France libre. Je salue aussi le film d'Arlette Pacquit sur l'Indochine : ce pan de l'histoire mérite d'être connu.

Le groupe SER votera les crédits de la mission. *(Applaudissements sur les travées des groupes SER, CRCE, du GEST et sur le banc des commissions)*

**Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État, chargée des anciens combattants et de la mémoire.** – Je défends ce premier budget avec émotion et fierté. Il est celui de la reconnaissance de l'engagement et de la transmission des valeurs. Je vous sais, comme moi, attachés à ces enjeux, et à l'écoute des anciens combattants. Je mène un dialogue nourri avec leurs associations. Je me suis fixé pour objectif d'améliorer les droits du monde combattant et de consolider la reconnaissance de la Nation.

Ce budget, doté de 1,8 milliard d'euros, poursuit l'effort de limitation de l'évolution des crédits à proportion du nombre de bénéficiaires, en maintenant les crédits de solidarité. C'est pourquoi j'ai proposé à la Première ministre que la revalorisation du point PMI soit effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; le Conseil d'État examinera le décret cette semaine.

J'ai travaillé étroitement avec Gabriel Attal sur la demi-part fiscale du conjoint survivant, dans un souci de justice et de solidarité, en marque de reconnaissance au monde combattant. Je salue les amendements adoptés par le Sénat pour supprimer la condition d'âge de décès de l'ancien combattant ; c'était une demande récurrente des associations. Nous pouvons nous féliciter de cet acquis.

Les blessés psychiques, « sans blessure apparente », bénéficieront de maisons Athos pérennisées. Deux des trois maisons existantes seront réinstallées et une quatrième sera construite. En outre, les victimes d'attentats survenus avant 1982 bénéficieront de l'aide aux victimes du terrorisme, à hauteur d'un million d'euros - je pense notamment à l'attentat de la rue Copernic. Enfin, 2,4 millions d'euros

supplémentaires iront à la rénovation du patrimoine mémoriel.

La Nation doit réparer le préjudice subi par les harkis. Ainsi, la dotation pour le financement du droit à réparation sera augmentée de 30 %, à 60 millions d'euros. En outre, les moyens humains et matériels pour l'instruction des dossiers seront renforcés, avec six agents de l'ONACVG mobilisés dès janvier 2023.

Les opérateurs du ministère des armées voient leurs moyens reconduits. Alors que les services départementaux de l'Office ont maintenu un lien constant avec leurs ressortissants durant la pandémie, ce dont je les remercie, le maillage départemental ne saurait être remis en cause. Ce sujet est clos.

La subvention de fonctionnement de l'Office augmente de 3,8 millions d'euros, pour atteindre 60,2 millions d'euros ; son budget d'action sociale est maintenu à 25 millions d'euros, pour accompagner les plus fragiles.

La subvention à l'Institution nationale des Invalides augmente de 700 000 euros, à 13,7 millions d'euros. Enfin, la subvention de l'Ordre national de la Libération augmente, à 1,74 million d'euros, pour intégrer le coût de la revalorisation du point d'indice.

En 2023, nous consacrons 21 millions d'euros à notre politique de mémoire. Le patrimoine mémoriel du ministère des armées est riche : les crédits augmentent de 28 %, à 10,37 millions d'euros. Nous consacrerons 1,5 million d'euros aux commémorations, pour les douze journées nationales et les célébrations liées au 80<sup>e</sup> anniversaire de certains grands épisodes de la Seconde Guerre mondiale.

Je souhaite en outre mettre en valeur les combattants en Opex, cette quatrième génération du feu, et faire mieux connaître le monument du parc André-Citroën, à Paris.

Le ministère des armées est le deuxième acteur culturel de l'État, de l'immobilier à la bande dessinée ; sa directive culturelle triennale pour la période 2021-2023 vise à soutenir tant le patrimoine culturel que la recherche historique, *via* des bourses de thèse notamment. Ces leviers renforcent le lien armée-Nation, soutiennent l'engagement et favorisent le recrutement. En cela, la politique culturelle du ministère développe les forces morales du pays et appuie la politique de défense.

Je suis au travail. Ce budget perpétue un haut niveau d'ambition au service du monde combattant, de la mémoire et du lien armée-Nation-jeunesse. C'est aussi celui de la résilience, alors que notre continent connaît un conflit de haute intensité.

J'entends dialoguer en permanence avec les associations, les territoires et les élus ; comptez sur moi. (*Applaudissements sur les travées du RDPI et du groupe INDEP et sur le banc des commissions*)

### Examen des crédits de la mission et des articles rattachés

**Mme la présidente.** – Amendement n°II-5, présenté par M. Laménie, au nom de la commission des finances.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	92 920		92 920	
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale dont titre 2		92 920		92 920
TOTAL	92 920	92 920	92 920	92 920
SOLDE		0		0

**M. Marc Laménie, rapporteur spécial.** – Je propose d'indemniser vingt-deux supplétifs de statut civil de droit commun de la guerre d'Algérie, qui se sont vus refuser l'allocation de reconnaissance en raison d'une disposition déclarée inconstitutionnelle depuis. Or ils méritent respect, reconnaissance et réparation. L'ONACVG, qui les a déjà contactés, recevrait 92 920 euros à ces fins, soit 4 195 euros par rapatrié. Les associations de rapatriés soutiennent cette demande, alors que trois personnes sont déjà décédées.

**Mme la présidente.** – Amendement identique n°II-566, présenté par M. Gontard, Mmes Poncet Monge et M. Vogel, MM. Benarroche, Breuiller, Dantec, Dossus, Fernique et Labbé, Mme de Marco et MM. Parigi et Salmon.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** – Défendu.

**Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État.** – Les gouvernements successifs ont réservé l'allocation de reconnaissance aux anciens supplétifs de droit local. Ces conditions, consolidées, ont été validées par le Conseil constitutionnel en 2013.

Toutes les demandes pour les supplétifs de droit commun ont déjà été traitées par l'ONACVG. Geneviève Darrieussecq avait demandé que chaque personne soit contactée et intégrée. Les vingt-six anciens supplétifs signalés ont été contactés : trois étaient décédés, six n'ont pas donné suite, sept n'avaient pas de besoin particulier, six n'étaient pas d'anciens combattants et quatre avaient reçu 9 800 euros d'aide. Seule une nouvelle demande, ensuite retirée, est apparue en 2020. Votre amendement est donc satisfait. Retrait ou avis défavorable.

**M. Marc Laménie, rapporteur spécial.** – Je comprends vos arguments, mais nos attentes, et celles exprimées par le groupe GEST, demeurent. Je maintiens l'amendement.

**Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État.** – Vous connaissez mon engagement en faveur des harkis. J'ai défendu la loi du 23 février 2022. Si l'objectif poursuivi n'avait pas été satisfait, je me serais engagée pour qu'il le soit. Je tiens mes services à votre disposition.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** – Votre présentation laisse entendre qu'il ne s'agit que de cas individuels. Or c'est une association qui nous a sollicités. Peut-être devriez-vous leur répondre directement ?

**Mme Victoire Jasmin.** – Madame la ministre, des associations auditionnées ne tiennent pas votre langage. Dans le doute, votons les amendements.

**Mme Jocelyne Guidez, rapporteur pour avis.** – Voilà plusieurs années que nous recevons cette demande. Je m'abstiendrai, mais il y a certainement un problème de communication avec l'association en question. Je ne crois pas que Mme Darrieussecq ait cherché à nous tromper. Certains supplétifs ont reçu une indemnisation, d'autres n'en voulaient pas. J'ai le dossier complet, avec le nom des personnes.

**M. Christian Cambon.** – Je salue la ministre, avec qui je suis allé à Verdun, et son engagement. N'oublions pas les anciens combattants des Opex : beaucoup s'interrogent sur ce statut. Des soldats continuent à défendre nos valeurs et nous y avons laissé des morts et des blessés. Il faudra les garder en mémoire à l'avenir. Ce budget en est le garant.

**Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État.** – Tout soldat ayant passé 120 jours au combat bénéficie du statut d'ancien combattant.

**M. Christian Cambon.** – Merci de le préciser.

**Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État.** – Cela ouvre droit à la carte du combattant et aux avantages associés.

J'ai moi aussi été saisie de l'amendement en discussion quand j'étais députée. Je le redis, mon cabinet est à votre disposition pour vous donner les détails. Je précise que quatre personnes, non reconnues comme anciens combattants, n'ont pas de droits.

*Les amendements identiques n<sup>os</sup> II-5  
et II-566 sont adoptés.*

*(Applaudissements sur quelques travées du  
groupe SER ; Mme Cathy Apourceau-Poly applaudit  
également.)*

*Les crédits de la mission « Anciens combattants,  
mémoire et liens avec la Nation »,  
modifiés, sont adoptés.*

*L'article 41 est adopté.*

### Article 41 bis

**Mme la présidente.** – Amendement n<sup>o</sup> II-6, présenté par M. Laménie, au nom de la commission des finances.

Supprimer cet article.

**M. Marc Laménie, rapporteur spécial.** – Cet article demande un rapport sur le dénombrement des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre. L'information est déjà publique, et les parlementaires peuvent solliciter l'ONACVG pour tout complément. Nous le supprimons donc, tout en restant ouverts.

**Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État.** – Cet article résulte d'un amendement de l'Assemblée nationale. Le rapport annuel de l'Office ne distingue pas les orphelins de guerre parmi les pupilles de la Nation. C'est donc un complément utile.

En outre, je reçois de nombreuses sollicitations sur l'accompagnement par l'État des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre : il convient de mesurer l'efficacité du dispositif. Retrait ou avis défavorable.

**M. Marc Laménie, rapporteur spécial.** – Tous les sujets sont importants. Cette mission a une valeur hautement symbolique.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** – Exactement !

**M. Marc Laménie, rapporteur spécial.** – Je remercie tous les sénateurs présents.

**Mme Jocelyne Guidez, rapporteur pour avis.** – Madame la ministre, si le Sénat est défavorable aux rapports, c'est qu'ils ne sont pas transmis. Il faudrait cependant que nous disposions de ces informations ! Les enfants de résistants tués lors d'une intervention ne sont pas considérés comme pupilles de la Nation. Il y a un réel travail à faire.

*L'amendement n<sup>o</sup> II-6 est retiré.*

**Mme la présidente.** – Amendement n<sup>o</sup> II-565 rectifié, présenté par Mme Schillinger et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

Compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé :

Ce rapport prévoit un chapitre consacré à la situation spécifique des orphelins des incorporés de force pendant l'occupation des territoires du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

**M. André Gattolin.** – Je salue la décision du rapporteur. La situation évolue : les anciens combattants de la seconde guerre mondiale disparaissent, de nouveaux anciens combattants apparaissent...

Cet amendement ajoute un chapitre au rapport déjà cité, sur les orphelins des Malgré-nous. Selon Pascal Ory, l'occupation allemande de l'Alsace et de la Moselle a été si violente qu'elle a, paradoxalement, plus fait pour l'intégration de cette région dans la culture française que des décennies de tentatives en

ce sens. Plus de 113 000 Alsaciens et plus de 31 000 Mosellans ont été forcés de combattre la France, dans l'armée allemande. À la suite de leur reconnaissance par le général de Gaulle en 1963, il est important de les dénombrer et de reconnaître leurs droits.

**M. Marc Laménie**, *rapporteur spécial*. – Avis favorable.

**Mme Patricia Mirallès**, *secrétaire d'État*. – Avis favorable. Il manquait, dans ce rapport, des précisions sur les orphelins des habitants du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle incorporés de force dans l'armée allemande. Les orphelins peuvent devenir pupilles de la Nation si leur parent a reçu la mention « mort pour la France ». Il est justifié de leur consacrer un chapitre.

*L'amendement n°II-565 rectifié est adopté.*

*L'article 41 bis, modifié, est adopté.*

**Mme Patricia Mirallès**, *secrétaire d'État*. – Je remercie chacun d'avoir voté ce budget important pour nos anciens combattants, qui reconnaît leur sacrifice. (*M. Marc Laménie, rapporteur spécial, applaudit.*)

## CULTURE

**M. Vincent Éblé**, *rapporteur spécial de la commission des finances*. – Les crédits de la mission « Culture » s'élèvent à plus de 3,7 milliards d'euros, en progression de plus de 7 %, soit davantage que l'hypothèse d'inflation retenue pour 2023 en loi de programmation des finances publiques (LPFP), malgré une probable remise en cause.

Le programme 131, dédié à la création, voit sa dotation majorée de 10 % pour dépasser le milliard d'euros. C'est à saluer dans le contexte d'une reprise délicate de l'activité. Cela ne lève toutefois pas les inquiétudes en raison de l'effet de ciseau, entre redémarrage progressif et hausse des dépenses contraintes, notamment énergétiques.

Les surcoûts dont pâtiront les opérateurs de l'État ne seront pas totalement compensés, d'où une réduction des marges artistiques. La fermeture de plusieurs opérateurs à la rentrée 2023 est probable.

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sont une source supplémentaire d'inquiétude, des annulations de festivals étant probables par manque de forces de l'ordre ou de sécurité privée.

La multiplication des objectifs - seize sous-actions pour les actions 1 et 2 - et le recours soutenu à la labellisation fragilisent la lisibilité de l'action du ministère, par ailleurs marginale dans les territoires.

La poursuite du programme de commande publique « mondes nouveaux », mis en place par le plan de relance, sera abondée de 10 millions d'euros, pour faire entrer la culture dans les lieux où elle n'est pas assez présente, comme dans la ruralité ou en périphérie des villes.

Il conviendra cependant de s'assurer de la réalité de l'accompagnement des artistes, de la complémentarité avec le 1 % culture et du droit de suite du ministère sur les œuvres financées.

Quelque 12,7 millions d'euros viennent abonder le soutien à l'emploi, dont 7 millions pour le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps). Cette progression des crédits s'inscrit dans une trajectoire haussière, révélatrice d'une sous-budgétisation constante depuis 2019. Dans ces conditions, quelle est la fiabilité de la prévision budgétaire pour 2023 ?

Le programme 175 dédié aux patrimoines devrait être doté de 1,1 milliard d'euros en 2023, en hausse de 7 %. Ce soutien est complété par des financements hors budget, tels que des dons pour Notre-Dame-de-Paris, de 849 millions d'euros, soit plus que le coût des travaux, et le loto du patrimoine. Ce jeu, ainsi que l'augmentation des crédits du fonds incitatif et partenarial, compensent la baisse des crédits déconcentrés.

La moitié des crédits du programme 175 relèvent de la compensation de l'inflation et de la hausse des coûts : sur les 37,4 millions d'euros, deux tiers sont fléchés vers les opérateurs.

L'année 2023 sera marquée par l'ouverture de la Cité de la francophonie à Villers-Cotterêts, dont le coût a explosé, de 185 à 209 millions d'euros. Cette expérience coûteuse doit servir de point cardinal dans la réflexion sur les futurs investissements, notamment pour Clairvaux, au démarrage modeste - 5 millions d'euros.

Nous relevons une augmentation des prix d'acquisition d'œuvres. Les niveaux d'adjudication sont souvent quatre à dix fois supérieurs aux estimations.

Si la fréquentation des établissements publics dédiés au patrimoine a été plus importante que prévu en 2022, car l'inflation et l'absence de retour de certains touristes, notamment chinois, ainsi que la perspective d'une fermeture au moment des Jeux olympiques, peuvent inquiéter. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER ; M. Marc Laménie applaudit également.*)

**M. Didier Rambaud**, *rapporteur spécial de la commission des finances*. – (*Applaudissements sur les travées du RDPI*) Ce PLF prévoit une majoration de la dotation en faveur de la transmission des savoirs et de la démocratisation de la culture, de 6,5 % en crédits de paiement, pour atteindre 800 millions d'euros. Les moyens financiers des établissements d'enseignement supérieur culturel progresseront de 32 millions d'euros en crédits de paiement, afin de réévaluer les bourses, renforcer les subventions aux écoles d'art et d'architecture, soutenir la mise en œuvre de leurs investissements, et soutenir les établissements territoriaux d'enseignement supérieur.